

Saint Pierre Bellevue, le 27 juillet 2026.

**COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUILLET 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni à 18h sous la présidence de M. Bredier Thibault, maire.

Mesdames Noguès, Audouze, Boyer, Volondat et Brusson, Messieurs Bredier, Gontier, Lebecque, Poletti et Manetti étaient présents.

Excusé : Monsieur Nourrisseau (procuration à Mme Brusson).

Secrétaire de séance : Mme Brusson.

⇒ **Adoption du procès-verbal de la réunion précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 05 juin 2026 est adopté à la majorité par les membres du Conseil municipal.

Mme Brusson mentionne, concernant le point sur la commission sociale, que seul le devis du spectacle de Noël a été passé au vote et pas le compte-rendu de la réunion de la commission sociale. M. Bredier rappelle que l'ordre du jour était « Approbation du compte rendu de la réunion de la commission sociale et devis spectacle de Noël » et que le vote portait sur l'ensemble.

⇒ **Demande d'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour**

M. Bredier présente un devis de BLS de location d'une dessoucheuse pour rogner la souche du tilleul devant l'église du Compeix, afin de la retirer plus facilement avec le tractopelle ensuite. Le travail sera réalisé à l'automne par nos agents communaux. En fonction du volume de la machine, le transport pourra être réalisé par les cantonniers. Le montant de la location pour la journée est de 130 € HT (sans le transport). Cette demande et le devis sont acceptés à l'unanimité.

⇒ **Proposition de publication d'annonce de la Chambre des métiers pour la reprise de la boulangerie du Compeix**

La Chambre des métiers propose, moyennant la somme de 180 € TTC, de publier une annonce pour la reprise de la boulangerie du Compeix. Mme Brusson demande si M. Andrieux a donné un préavis de départ. A ce jour, la commune n'a rien reçu. Il n'a pas pris le courrier recommandé que nous lui avons adressé et ne donne plus de nouvelles. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de la Chambre des métiers.

M. Bredier indique avoir reçu la même proposition (180 € TTC) de la Chambre de commerce pour l'auberge du Compeix, trop tard pour qu'elle soit à l'ordre du jour de la réunion. Une annonce a été déposée sur SOS villages, il y a eu déjà plusieurs touches. M. Lebecque s'interroge de ce fait sur la nécessité de passer par la Chambre du commerce, M. Bredier répond que c'est complémentaire, et que cela permet de cibler d'autres candidats. Compte tenu du montant peu élevé, M. Lebecque pense que cela contribuera à trouver un candidat sérieux. A l'unanimité, le conseil municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour, et autorise le maire à signer le devis de 180 € TTC.

⇒ **Délégations consenties par le Conseil au maire : proposition d'ajout délégation relative aux actions en justice**

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal de lui donner pour la durée du mandat une délégation pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle devant toutes les juridictions.

Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune et transiger avec les tiers dans la limite de 1000 €. M. Bredier pense nécessaire d'avoir cette délégation pour qu'il puisse notamment demander l'aide d'un huissier pour mettre fin au bail de la boulangerie et du logement et récupérer les clés. Cette délégation ne concerne pas les non paiements de loyers qui continuent d'être traités par le Trésor public. La proposition est adoptée à l'unanimité.

⇒ **Aménagement de la salle de réunion : devis pour table, chaises, bureau**

David a peint les radiateurs, la porte et fait les joints des plinthes du carrelage. La salle de réunion est prête à être aménagée. Deux devis ont été obtenus de Creuse agencement et Buromaster pour la fourniture d'une table de réunion, d'un bureau, et de chaises. Après discussion et comparaison des offres, il est convenu de commander la table avec les prises chez Creuse agencement (4 256,06 € TTC) à la majorité (tous sauf M. Bredier) et les chaises chez Buromaster (2 150,50 € TTC) à l'unanimité. Un devis pour le bureau sera demandé à Creuse agencement pour qu'il soit assorti à la table de réunion. Le choix des couleurs des chaises sera fait lorsque le fournisseur viendra en mairie.

⇒ **Achat de miroirs routiers**

Le miroir défectueux du Compeix installé en face de la route du Miallet est à remplacer et il convient d'en ajouter un au Compeix, à l'intersection proche de la maison de M. Pénicaud. Nous avons eu une demande de pose d'un miroir pour une sortie de maison mais elle ne pourra pas être satisfaite. En effet, hors agglomération, la mise en place d'un miroir est strictement interdite car il présente le risque d'une mauvaise appréciation de la distance et de la vitesse. Trois devis ont été obtenus de Setin, Signalisation 87 et Mavasa. Après discussions, il est convenu à l'unanimité de commander deux miroirs et un mât de 2,5 m chez Mavasa pour un montant de 399,20 € HT.

⇒ **Projets de règlement intérieur de la salle polyvalente et salle des associations**

Mme Audouze présente la modification apportée au projet de règlement intérieur de la salle polyvalente à l'article 1 : « la municipalité se réserve le droit d'imposer la salle des associations plutôt que la salle polyvalente ». Mme Brusson signale que le Cantou et les Bruyères ont du matériel dans une armoire à la salle polyvalente. Si les armoires sont installées dans la salle des associations, que cette salle un jour n'est pas disponible, les membres de l'atelier couture ne pourront rien faire sans matériel dans la salle polyvalente. Mme Volondat répond qu'inversement, cette situation peut se présenter actuellement dans la salle polyvalente. Mme Audouze remarque qu'il n'y a pas eu de coupure de courant jeudi à la mairie, que l'atelier aurait pu travailler normalement s'il s'était tenu dans la salle des associations. L'hiver les consommations électriques sont excessives dans la salle polyvalente. Chauffer la salle pour quelques personnes coûte très cher. Mme Brusson présente le bilan énergétique 2019-2021 réalisé par le SDEC et s'étonne du montant des factures annuelles d'électricité pour la salle polyvalente annoncé par M. Bredier lors du dernier conseil. Entre 2019 et 2021, la moyenne des consommations électriques était de 8 220 kWh pour une dépense de 1 540 € par an. Très surprise, Mme Brusson aimerait connaître l'évolution des consommations. M. Poletti demande à Mme Brusson quel est le souci de venir à la salle des associations pour faire les ateliers, sachant que l'objectif recherché est d'éviter le gaspillage énergétique. Après consultation de la dernière facture d'électricité, la consommation pour la salle polyvalente au mois de décembre 2025 est de 3 096 kWh pour un mois. Un bilan des consommations sera réalisé et communiqué. La salle des associations est plus petite et chauffée au gaz. Si les associations refusent d'utiliser la salle de la mairie, M. Bredier dit qu'il sera possible alors de reprendre la proposition de M. Nourrisseau de faire payer les associations à chaque utilisation de la salle des fêtes. La gym restera à la salle polyvalente car ils ont besoin d'espace et ne doivent pas beaucoup chauffer

normalement. M. Poletti propose que la commune investisse dans un chariot pour transporter et stocker les tables pour faciliter le rangement et ne pas abîmer le matériel. Cet investissement sera à réfléchir. Le règlement intérieur de la salle des associations et celui de la salle polyvalente sont adoptés à la majorité : 9 pour et 2 abstentions (Mme Brusson et M. Nourrisseau).

⇒ QUESTIONS DIVERSES

- M. Manetti indique que la modernisation de l'éclairage public à Saint Pierre Bellevue et le Compeix par l'entreprise NGE est terminée. L'éclairage LED (52 ampoules en tout) permettra une économie de près de 70 % de la consommation électrique. L'été la luminosité sera de 50 % (journées plus longues) et 100 % l'hiver. David et Sébastien pourront intervenir sur le réglage. Mme Brusson indique que l'éclairage s'allume toujours trop tard le soir et s'éteint trop tard le matin. Ce problème de réglage est noté.
- Mme Nogues met à jour le site internet de la commune, a corrigé les coquilles et va le moderniser un peu.
Une réunion de travail sur les trois cimetières a eu lieu en mairie avec Actium, en présence de plusieurs élus et de M. Biouloux et M. Binette, pour corriger les incertitudes sur certaines concessions.
- Mme Brusson dit qu'une habitante de la commune a envoyé une lettre à la mairie et que cette personne demande qu'elle soit lue en réunion. Mme Brusson demande pourquoi on n'en parle pas. M. Bredier rappelle que ce courrier a été transmis à l'ensemble des conseillers et qu'une réponse par courrier lui a été faite. Il ne veut pas entrer dans cette polémique. Mme Volondat rappelle que M. Nourrisseau n'a pas donné suite à sa demande d'embauche et que la mairie est un lieu où la confidentialité est essentielle.
- Mme Volondat annonce qu'une première chatte a été stérilisée lundi matin. La méthode est de se focaliser sur un village, la campagne commence par le Compeix. Mme Volondat rappelle qu'il n'y a pas besoin d'être piègeur pour capturer les chats en vue de leur stérilisation. La population a été informée par affichage de 30 Millions d'amis. Le montant alloué à la campagne est de 2 200 € pour vingt chats environ, et à dépenser avant le 31/12/2026. Mme Volondat a demandé les photos des chats des habitants du Compeix pour les reconnaître et éviter d'emmener chez le vétérinaire un chat pucé. Les cages de la mairie sont parfaites, elles sont légères et permettent l'anesthésie au travers du grillage. Mme Bonnal apporte son aide à la capture, elle connaît bien les chats.
- Le samedi 18 juillet à 19h s'est tenu le concert de la chorale Quel sacré cœur de M. Meunier Thierry à l'église du Compeix. Un véritable succès. Mme Volondat explique que l'église était pleine, 80 personnes ont été véritablement enthousiasmées. Les choristes ont été très applaudis. Le pot offert ensuite par la mairie à la salle polyvalente a permis des échanges avec les choristes et le chef de cœur.
- M. Poletti a organisé une journée citoyenne pour nettoyer, flécher et aménager le puits de Beauvais et invite toute personne à aller découvrir le site. M. Bredier remercie les habitants de Beauvais pour leur aide et leur très bon accueil. M. Gontier a vraiment apprécié cette journée et accompagnera M. Poletti pour ouvrir et nettoyer le puits de la Parade. Le lavoir de Gioux fera l'objet d'une prochaine journée citoyenne. M. Poletti dit que le nettoyage du canal à l'entrée de Gioux a été une très bonne initiative citoyenne.
- Mme Audouze indique que des personnes déposent régulièrement à côté des conteneurs de recyclage à La Brousse des déchets divers et rappelle que cela est interdit. Un affichage sera réalisé pour rappeler cette interdiction.

Fin de la séance à 19h30